

C.M.H AUDIT
EURL au capital de 8 000 €
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE DIJON

PA DU PRE MOINOT - RUE DES MINIERES - BP 30074 - 52102 SAINT-DIZIER CEDEX
TEL: 03.25.06.53.90 - FAX: 03.25.06.53.98

Ligue de l'Enseignement de Haute-Marne

24 rue des Platanes
52902 CHAUMONT

-:-

EXERCICE 2019
(du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
--

Ligue de l'Enseignement de Haute-Marne

24 rue des Platanes

52000 CHAUMONT

-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ligue de l'Enseignement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association Ligue de l'Enseignement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les ressources de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association Ligue de l'Enseignement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT DIZIER, le 29 Mai 2020

Le Commissaire aux comptes

Arnaud COLSON

C.M.H. AUDIT
EURL au capital de 8000 €
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie de Dijon
PA du Pré Moinot - BP 30074
52102 SAINT DIZIER
515 066 264 - RCS Chaumont
Tél. 03 25 06 53 90 - Fax 03 25 06 53 98

BILAN ACTIF

31/12/2019

12 mois

31/12/2018

12 mois

Etat exprimé en euros

Brut

Amort.&Dépré

Net

Net

Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Conces.Brevets & droits similaires	4 852	4 552	300	1 269
Fonds commercial (1)				
Autres immob.incorporelles				
Avances et acomptes				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains				
Constructions				
Inst.Tech., matériel Outill.Ind.	45 446	43 353	2 093	5 856
Autres immobilisations corporelles	53 239	41 867	11 372	17 568
Immob.corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<u>Immobilisations financières (2)</u>				
Participations évaluées				
Autres Participation	500		500	500
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	168		168	168
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 817		1 817	1 517
TOTAL (II)	106 022	89 772	16 250	26 878
ACTIF CIRCULANT				
<u>Stocks et en-cours</u>				
Matières premières, approvision.				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
<u>Créances (3)</u>				
Créances Clients & cptes rattachés	86 067		86 067	73 421
Autres créances	103 706		103 706	81 571
Capital sousc.&Appel.non versé				
Valeur mobilières placement				
Disponibilités	124 471		124 471	116 200
Charges constatées d'avance	5 340		8 163	5 059
TOTAL (III)	319 584	0	322 407	276 251
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes rembours.des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF	425 606	89 772	338 657	303 129

(1) Dont droit au bail

(2) Dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) Dont créances à plus d'un an

BILAN PASSIF

	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
Etat exprimé en euros	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Fonds associatif sans droit de reprise	163 378	165 978
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-18 107	-27 594
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	963	9 488
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL Des Capitaux Propres	146 234	147 872
Emprunts auprès établissement de crédit		8 535
Découverts et concours bancaires		174
TOTAL Des Emprunts et dettes assilées		8 709
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	59 428	53 968
Provisions pour charges		
TOTAL Des Provisions	59 428	53 968
DETTES		
<u>DETTES FINANCIERES</u>		
Emprunts obligatoires convertibles		
Autres emprunts obligatoires		
Emprunts et dettes auprès établissements de Crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers	5 943	8 709
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 979	
<u>DETTES D'EXPLOITATION</u>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 737	8 138
Dettes fiscales et sociales	78 683	34 794
<u>DETTES DIVERSES</u>		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés		7 208
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	15 652	33 732
TOTAL des Dettes	132 994	92 581
TOTAL PASSIF	338 657	303 129
<i>Résultat de l'exercice exprimé en centimes</i>	963,27	9 487,65
(1) <i>Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an</i>		
(2) <i>Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs banques et CCP</i>		

COMPTE DE RESULTAT Ligue de l'Enseignement Haute-Marne 1/2

Etat exprimé en euros			31/12/2019	31/12/2018
	France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue (Biens)				
Production vendue (Services et Travaux)	171 244		171 244	150 407
Montant net du Chiffre d'Affaires	171 244		171 244	150 407
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			328 236	310 414
Reprises s/prov. Et amorts, transfert de charges			2 474	9 554
Autres produits			11 457	18 385
TOTAL Des Produits d'Exploitation (1)			513 411	488 760
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			300	293
Variation de stocks (matières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			246 688	234 277
Impôts, taxes et versements assimilés			6 891	4 282
Salaires et traitements			263 931	232 091
Charges sociales du personnel			65 503	69 532
Cotisations personnelles de l'exploitant				
Dotations aux amortissements :				
* Sur immobilisations			12 160	15 541
* Charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations				
* Sur immobilisations				
* sur actif circulant				
Dotations aux provisions			5 460	11 590
Autres charges			1 283	1 162
TOTAL Des Charges d'Exploitation			602 216	568 768
RESULTAT D'EXPLOITATION			-88 805	-80 008

COMPTE DE RESULTAT Ligue de l'Enseignement Haute-Marne 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

RESULTAT D'EXPLOITATION	-88 805	-80 008
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée	90 009	84 805
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	765	1 432
Reprises s/provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mob. De placement		
TOTAL Des Produits Financiers	765	1 432
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	85	115
Différences négatives de change		
Charges nettes s/ cessions valeurs mob. Placement		
TOTAL Des Charges Financières	85	115
RESULTAT FINANCIER	680	1 317
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 884	6 114
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion (1)	4 778	7 395
Sur opérations en capital		
Reprises s/provisions et transferts de charges		
TOTAL Des Produits Exceptionnels	4 778	7 395
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion (2)	5 634	3 842
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL Des Charges Exceptionnelles	5 634	3 842
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-856	3 553
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES	65	179
TOTAL DES PRODUITS	608 963	582 392
TOTAL DES CHARGES	608 000	572 904
RESULTAT DE L'EXERCICE	963	9 488
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	4 778	7 395
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	3 046	3 842
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté, hormis ce qui est indiqué ci-dessous

Seules sont exprimées les informations significatives.

Afin de respecter le principe d'indépendance des exercices, l'intégralité des charges connues et engagées à la date d'arrêté des comptes ont été comptabilisées.

La ligne "Opération en commun" du compte de résultat comprend les participations aux charges fixes des associations et principalement USEP et UFOLEP.

Les adhésions et les affiliations à la ligue comprennent une partie pour le compte de la Ligue Nationale, une partie pour le Ligue Régionale et une cotisation d'assurance attachée à chaque licence et une partie pour la Ligue Départementale.

Afin de présenter un compte de résultat plus lisible pour la Ligue Départementale, les reversements sont comptabilisés en neutralisation des produits d'exploitation.

Evènements postérieurs à la clôture :

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences. Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs Brutes au 31/12/19
	Augmentation		Diminution		
	Ré- évaluations	Acquisitions	Virt p.àp.	Cessions	

INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	4 852					4 852
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 852					4 852
CORPORELLES						
Terrain						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol autrui						
Install. Générales, agenc; et aménag. Construct.						
Install.tech.matériel et outillage industriels	44 112	1 334				45 446
Install.générales, agencements aménag. Divers	18 055					18 055
Matériel de transport	5 300	1		2 000		3 301
Matériel de bureau et informatique mobilier	29 607	826				30 433
Emballages récupérables et divers	1 450					1 450
Immobilisations corporelles en cours						-
Avances et acomptes						-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	98 524	2 161		2 000		98 685
FINANCIERES						
Participations évaluées par mise en équival.						
Autres participations	500					500
Autres titres immobiliés	168					168
Prêts et autres immobilisations financières	1 517	300				1 817
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 185	300				2 485
TOTAL	105 561	2 461		2 000		106 022

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros

Amortis- sements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortis- sements au 31/12/2019
	Augmentation	Diminution	

INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	3 583	969		4 552
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 583	969	-	4 552

CORPORELLES				
Terrain				-
Construction sur sol propre				-
Construction sur sol autrui				-
Install. Générales, agenc; et aménag. Construct.				-
Install.tech.matériel et outillage industriels	38 256	5 097		43 353
Install.générales, agencements aménag. Divers	10 800	2 416		13 216
Matériel de transport	3 831		531	3 300
Matériel de bureau et informatique mobilier	20 806	3 095		23 901
Emballages récupérables et divers	1 405	45		1 450
Immobilisations corporelles en cours				-
Avances et acomptes				-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75 098	10 653	531	85 220

TOTAL	78 681	11 622	531	89 772
--------------	---------------	---------------	------------	---------------

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
---------------------	---------------	-------------	------------

Provisions réglementées			
Reconstruction gisements miniers et pétroliers			
Provisions pour investissement			
Provisions pour hausse des prix			
Provisions pour fluctuation des cours			
Provisions pour amortissements dérogatoires			
Provisions fiscales pour prêts d'installation			
Provisions autres			
PROVISION REGLEMENTEES			
Provisions pour risques et charges			
Pour litiges			
Pour garanties données aux clients			
Pour pertes s/marchés à terme			
Pour amendes et pénalités			
Pour pertes de change			
Pour pensions et obligations similaires			
Pour impôts			
Pour renouvellement des immobilisations			
Provisions pour gros entretien et grandes révisions			
Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer			
Autres	53 967	5 460	59 427
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	53 967	5 460	-
Provisions pour dépréciation			
-Incorporelles			
Sur -corporelles			
Immobilisations -des titres mis en équivalence			
-titres de participation			
-autres immo.financières			
Sut Stocks et en-cours			
Sur Comptes clients			
Autres			
PROVISION POUR DEPRECIATION	-	-	-
TOTAL GENERAL	53 967	-	-
			59 427

Dont dotations et reprises	-d'exploitation -financières -exceptionnelles	5 460	
Titres mis en équivalence : montant des la dépréciation à la cloture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'articles 39-1.5e du C.G.I			

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros			
	31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	1 817	1 817	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	86 067	76 366	9 701
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	425	425	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	2 288	-	
Groupe et associés (2)		2 288	
Débiteurs divers	100 992	100 992	
Charges constatées d'avances	5 340	5 340	
TOTAL DES CREANCES	196 929	187 228	9 701
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(3) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
------------	--------------	-------------

DETTES			
Emprunts obligatoires convertibles (1)			
Autres emprunts obligatoires (1)			
Emp.dettes et de crédit à 1 an max à l'origine (1)			
Emp.dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine (1)			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	5 943	5 943	
Fournisseurs et comptes rattachés	21 737	21 737	
Personnel et comptes rattachés	17 953	17 953	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 018	24 018	
Impôts sur les bénéfices	478	478	
Taxe sur la valeur ajoutée			
Obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 814	1 814	
Dettes/immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés (2)			
Autres dettes	45 400	45 400	
Dettes représentative de titre empruntés			
Produits constatés d'avance	15 652	15 652	
TOTAL DES DETTES	132 995	132 995	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice			
(3) Emprunts dettes associés (personnes physiques)			

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2019

TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR		100 992
Autres créances Clients Clients Factures à établir		-
Autres créances Clients Divers produits à recevoir	100 992	100 992

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2019

TOTAL DES CHARGES A PAYER		58 880
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs factures Non parvenues		
Dettes fiscales et sociales		28 790
Dettes provisions pour congés	17 527	
Charges sociales/Congés à payer	6 362	
Autres charges sociales à payer	4 901	
Autres Dettes		30 090
Diverses Charges à payer	30 090	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges et produits constatés d'avances

Etat exprimé en euros

	31/12/2019	Charges	Produits
Charges et Produits d'exploitation		8 163	15 652
Charges et Produits Financiers			
Charges et produits Exceptionnels			
TOTAL		8 163	15 652

ANNEXE - Elément 13

Effectif Moyen

Etat exprimé en euros

31/12/2019	Interne	Externe
------------	---------	---------

Effectif Moyen par Catégorie

Cadres et professions intellectuelles supérieurs	3	
Professions intermédiaires		
Employés	10	
Ouvriers		2
TOTAL	13	2

Evaluation des Contributions Volontaires en Nature

Répartition par nature de produits	31/12/2019	31/12/2018
Bénévolat Travail des bénévoles soit 4200 heures	52 668	55 507
Prestations en nature	13171	13171
Dons en nature		
TOTAL	65 839	68 678

Répartition par nature de charges	31/12/2019	31/12/2018
Secours en natures (alimentaires, vestimentaire ...)		
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels ...)	13171	13171
Prestations		
Personnel Bénévole Coût du travail des Bénévoles valorisé au SMIC + Charges	52 668	55 507
TOTAL	65 839	68 678